

VILLE DE LIEGE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 NOVEMBRE 2012

PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE

--- La séance est ouverte à 19 h 03'

--- 41 membres sont présents : MM. FIRKET Michel, de LAMOTTE Michel, Mmes LAPAILLE Colette, YERNA Maggy, MM. MIKLATZKI Raphaël, GRAFE Jean-Pierre, EMONTS Claude, GOFFIN Jean-Pierre, Mme ANOUL Nicole, MM. GODEAUX Jean-Géry, SCHROYEN André, STASSART Pierre, Mme MEZEN Jeanne de Chantal, MM. CARABIN Serge, LEENS Alain, Mme DEFRAIGNE Christine, MM. CHAMAS Fouad, FORET Gilles, Mmes FERNANDEZ FERNANDEZ Julie, LAMBERT Marie-Claire, SHABAN Fatima, WEGIMONT Corinne, ERNST de la GRAETE Brigitte, M. GILISSEN Pierre, Mme HEINDRICHS Bénédicte, MM. KRETTELS Guy, MARCOURT Jean-Claude, FRERARD Joseph, BOUSETTA Hassan, DREZE Benoit, HUPKENS Jean Pierre, BOUGNOUCH Mohammed, Mme FRISEE Nathalie, MM. AYDOGDU Mehmet, LEONARD Roland, Mme FRAIPONT Elisabeth, MM. PETERS Michel, DREZE Fabrice, Mmes HALLEUX Micheline, BLAVIER Géraldine, et M. DEMEYER Willy, BOURGMESTRE.

--- Sont également présents : M. ROUSSELLE Philippe, Secrétaire communal, M. MANTOVANI Serge, Secrétaire communal adjoint et M. Christian BEAUPERE, Chef de Corps de la Police locale pour l'examen des points relatifs à la Zone de Police.

--- 8 membres sont absents : Mme Nicole STRUVAY, MM. Fernand DESCHAMPHELEIRE, José HAPPART, Mmes Véronique DE KEYSER, Diana NIKOLIC, Lucrèce HENRARD, M. Philippe DEVOS, Mme Carla ZENNARO.

--- La séance se déroule en public.

M. le BOURGMESTRE communique aux membres du Conseil, en accord avec les Chefs de groupes, un dernier conseil le 30 novembre 2012

1.

Entend une interpellation de M. Serge CARABIN à propos des immeubles insalubres de la rue Saint Remacle ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

(M. José HAPPART entre en séance : 42 présents).

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2012

Entend une interpellation de M. Serge CARABIN à propos de la clôture des chancres urbains ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de M. Raphaël MIKLATZKI à propos du transfert des lignes de bus 20, 21, 22, 23 en bas de la rue Saint-Gilles, nuisances pour les commerçants ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

Entend une interpellation de M. Michel PETERS et Mme Chantal MEZEN à propos de l'état des pelouses d'honneur au cimetière de Sainte-Walburge ainsi que la réponse de M. Jean-Géry GODEAUX.

(M. Fernand DESCHAMPHELEIRE entre en séance : 43 présents).

Entend une interpellation de Mme Micheline HALLEUX à propos du renouvellement de la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

Entend une interpellation de Mme Christine DEFRAIGNE à propos de l'autorisation d'expression laissée à l'extrême droite turque ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de M. Alain LEENS à propos de la remise par les grandes surfaces de leurs invendus comestibles aux banques alimentaires ainsi que la réponse de M. Benoît DREZE et de M. Claude EMONTS.

Entend une interpellation de M. Fabrice DREZE à propos de l'avenir du site des Tawes ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

(Mme Chantal MEZEN sort de séance : 42 présents).

2.

Adopte le premier cahier de modifications budgétaires 2012 du service ordinaire de la Zone de police.

La délibération est adoptée par 27 voix pour, 0 voix contre et 15 abstentions.

3.

Adopte le premier cahier de modifications budgétaires 2012 du service extraordinaire de la Zone de police.

La délibération est adoptée par 27 voix pour, 0 voix contre et 15 abstentions.

(Mme Chantal MEZEN entre en séance : 43 présents).

82.

Vote la délibération de modification budgétaire n°2 de la Ville pour l'exercice 2012

La délibération est adoptée par 27 voix pour, 16 voix contre et 0 abstention.

4.

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse de la Zone de police au 31 mars 2012.

5.

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse de la Zone de police au 30 juin 2012.

6.

Approuve la convention relative au marché de maintenance du logiciel radar de la Zone de police pour les années 2012, 2013 et 2014.

7.

Approuve les travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial de l'entreprise de remplacement des faux-plafonds existants, de l'éclairage et de la détection incendie à la Brigade judiciaire - octroie à l'adjudicataire un délai d'exécution complémentaire pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

8.

Décide de passer un marché « stock » par procédure négociée sans publicité préalable en vue d'acquérir des gaines civiles pour les membres opérationnels de la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre pour se terminer 4 ans plus tard.

9.

Décide d'acquérir 4 serveurs pour la Zone de police par le biais du marché « stock » de la Ville relatif à la fourniture de matériel informatique.

10.

Décide de passer un marché « stock » par procédure négociée sans publicité préalable en vue de la fourniture de pièces et de la réalisation de diverses réparations pour les véhicules du charroi de la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le 1^{er} janvier 2013 pour se terminer le 31 décembre 2013.

11.

Décide de passer un marché « stock » par procédure négociée sans publicité préalable en vue de la fourniture de pièces et de la réalisation de diverses réparations pour les véhicules du charroi de la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le 1^{er} janvier 2013 pour se terminer le 31 décembre 2013.

12.

Décide de passer un marché « stock » par procédure négociée sans publicité préalable en vue de la fourniture de pièces et de la réalisation de diverses réparations pour les motos du charroi de la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le 1^{er} janvier 2013 pour se terminer le 31 décembre 2013.

13.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable en vue de la location à la Zone de police d'une connexion internet – adopte le cahier spécial des charges prévoyant la conclusion d'un marché d'une durée déterminée d'un an prenant cours le 1^{er} janvier 2013 et se terminant le 31 décembre 2013.

14.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable en vue de l'acquisition d'un pare-feu (y compris sa maintenance pour une durée de 3 ans) pour sécuriser la connexion internet de la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

15.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable en vue de l'acquisition d'une solution de sécurisation et de monitoring/reporting (y compris sa maintenance pour une durée de 3 ans) de la connexion internet de la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

16.

Décide de passer un marché en 5 lots par procédure négociée sans publicité préalable en vue de l'acquisition de 20 armes collectives ainsi que de leurs éléments tactiques pour la Zone de police – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre pour se terminer le 31 décembre 2013.

17.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable en vue de la location d'un véhicule de direction hybride pour le Chef de Corps de la Zone de police pour une durée déterminée de 48 mois – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir ce marché.

18.

Décide d'adhérer au marché public lancé par voie d'appel d'offres général par la Police fédérale à son profit et à celui des 196 zones de police locale souhaitant s'y raccrocher en vue d'acquérir 120 casques de maintien de l'ordre pour les membres du cadre opérationnel de la Zone de police.

19.

Décide d'adhérer au marché public lancé par voie d'appel d'offres général par la Police fédérale à son profit et à celui des 196 zones de police locale souhaitant s'y raccrocher en vue d'acquérir 120 sous-pulls de maintien de l'ordre pour les membres du cadre opérationnel de la Zone de police.

20.

Décide d'adhérer au marché public lancé par voie d'appel d'offres général par la Police fédérale à son profit et à celui des 196 zones de police locale souhaitant s'y raccrocher en vue d'acquérir 100 cagoules de maintien de l'ordre pour les membres du cadre opérationnel de la Zone de police.

21.

Décide d'acquérir, via le marché public lancé par voie d'appel d'offres général par la Police fédérale à son profit et à celui des 196 zones de Police locale souhaitant s'y raccrocher, 150 tenues de maintien de l'ordre pour les membres du cadre opérationnel de la Zone de police.

22.

Décide d'exécuter les travaux de remise en état des installations électriques dans les bureaux de la Brigade judiciaire de la Police locale (phase 3) par le biais du marché « stock » de la Ville relatif aux travaux divers d'électricité et de mise en conformité électrique dans des bâtiments communaux.

(Mme Bénédicte HEINDRICHS sort de séance : 42 présents).

23.

Décide de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable en vue de procéder à la transformation d'une gaine existante afin d'accéder à la toiture du service des Affaires économiques et sociales – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

24.

Ouvre un emploi de Commissaire de police – constitue une réserve de recrutement à l'emploi de Commissaire de police – fixe le choix du mode de sélection.

25.

Adopte les mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police :

1. rue des Bons-Enfants :

- obligation, dans le tronçon compris entre les rues Mont-Saint-Martin, Saint-Hubert et Léon-Mignon, pour les conducteurs débouchant de ce tronçon de céder le passage à ceux circulant rue Léon-Mignon,
- création d'un arrêt de bus, le long de la place des Bons-Enfants,
- création de passages pour piétons :
 - en aval de la rue Saint-Hubert,
 - au carrefour avec la rue Léon-Mignon.

2. rue Léon-Mignon :

- tronçon compris entre les rues des Bons-Enfants et de l'Académie (Cadran) suppression de la bande de circulation réservée aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun existant le long de l'ancien site de la place des Bons-Enfants,
- création d'un site spécial franchissable, avec damier à hauteur du carrefour, réservé aux véhicules des services publics réguliers de transport en commun, avec obligation, à la sortie de ce site, pour ces véhicules, de céder la priorité aux véhicules circulant rue de l'Académie,

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2012

- tronçon compris entre les rues Saint-Séverin et des Bons-Enfants :
 - création d'une priorité de passage aux conducteurs débouchant de ce tronçon sur ceux circulant rue des Bons-Enfants (tronçon compris entre les rues Saint-Hubert et Léon-Mignon).
- 3. rue de Porto :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°97, perpendiculairement à l'axe de la voirie.
- 4. rue Sous-les-Vignes :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°50, sur une distance de 6 mètres
- 5. rue des Clarisses :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur des immeubles n°6-4, sur une distance de 6 mètres.
- 6. place des Franchises :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur des immeubles n°10-12, sur une distance de 6 mètres.
- 7. rue des Beaux-Arts :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à l'opposé de l'immeuble n°26, sur une distance de 6 mètres.
- 8. rue de Liège :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°121, sur une distance de 6 mètres.
- 9. quai de l'Ourthe :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°41, sur une distance de 6 mètres.
- 10. avenue des Lilas :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°1a, sur une distance de 6 mètres.
- 11. rue Vaudrée :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°38, sur une distance de 6 mètres.
- 12. place Georges-Ista :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°11, sur une distance de 6 mètres.

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2012

13. rue du Vallon :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°49, sur une distance de 6 mètres.
14. boulevard d'Avroy :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°51A, sur une distance de 6 mètres.
15. place Saint-Christophe :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 11, sur une distance de 6 mètres.
16. rue Etienne-Soubre :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°31, sur une distance de 6 mètres.
17. avenue Freddy-Terwagne :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°6, perpendiculairement à l'axe de la voirie.
18. rue Zabay :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°15, perpendiculairement à l'axe de la voirie.
19. rue Darchis :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°53, perpendiculairement à l'axe de la voirie.
20. Vieille-Voie-de-Tongres :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°4, prolongeant celui existant à hauteur de l'immeuble n°2, pour le porter à une distance de 12 mètres.
21. quai Saint-Léonard :
 - création de deux emplacements de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°6, sur une distance de 12 mètres.
22. avenue Maurice-Destenay :
 - création de deux emplacements de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°9, sur une distance de 14 mètres.
23. rue de la Scierie :
 - suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n°43, sur une distance de 5 mètres.

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2012

24. rue de Cracovie :
 - suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n°84, sur une distance de 6 mètres.
25. rue César-Franck :
 - suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n°20, sur une distance de 6 mètres
26. rue Xhovémont :
 - suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n°118.
27. rue de Fragnée :
 - suppression de l'emplacement de stationnement existant à hauteur de l'immeuble n°147, perpendiculairement à l'axe de la voirie.
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°180, sur une distance de 6 mètres.
28. rue Rennequin-SuaLEM :
 - création d'un passage pour piétons à hauteur de l'immeuble n°3.
29. rue Florimont :
 - création d'un passage pour piétons au carrefour formé avec la rue de la Régence.
30. rue du Gay-Village :
 - suppression du passage pour piétons existant à hauteur de l'immeuble n°2b;
 - création d'un passage pour piétons, à hauteur de l'immeuble n°12b.
31. place Théodore-Gobert :
 - création d'un dispositif surélevé, avec passage pour piétons intégré, au carrefour avec le quai de la Dérivation.
32. chaussée des Prés :
 - création d'un dispositif surélevé, avec passage pour piétons intégré, au carrefour avec la rue Saint-Pholien.
33. avenue de Péville :
 - interdiction de stationnement, de part et d'autre de l'entrée carrossable de l'immeuble n°232, sur une distance de 4 mètres.
34. rue des Eburons :
 - obligation pour les conducteurs circulant dans cette artère de céder le passage à ceux circulant avenue de l'Observatoire;
 - interdiction du sens de circulation, à tout conducteur, excepté pour les cyclistes, en direction de la place des Wallons;

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2012

- obligation pour les cyclistes, venant de la rue Hemricourt, de circuler sur le trottoir opposé aux immeubles, dans la section de cette artère comprise entre l'opposé de l'immeuble n°68 et sa jonction avec la rue Hemricourt;
- création d'une zone avancée pour cyclistes et d'un rétrécissement de chaussée (sur 20 mètres) à la jonction de cette artère avec la rue Hemricourt;
- création d'emplacements de stationnement réservé aux riverains, du côté des immeubles à numérotation paire:
 - de l'immeuble n° 2 à l'immeuble 18, sur une distance de 50 mètres;
 - de l'immeuble n° 34 à l'immeuble n° 44, sur une distance de 35 mètres;
 - de l'immeuble n° 48 à l'immeuble n° 54, sur une distance de 20 mètres;
- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n° 34;
- création d'un arrêt de bus à hauteur de l'immeuble n°68.

35. boulevard des Hauteurs :

- tronçon compris entre le rond-point Victor-Hugo et le rond-point formé avec les rues Xhovémont, Auguste-Donnay et le boulevard Léon-Philippet;
- division de la chaussée en bandes de circulation;
- création d'un stationnement au-delà du bord fictif de la chaussée, du côté des immeubles à numérotation impaire.

26.

Octroie une subvention directe à la S.A. « STANDARD DE LIEGE », pour l'année 2012.

27.

Octroie une subvention directe à l'A.S.B.L. « GROUPEMENT DE REDEPLOIEMENT ECONOMIQUE DU PAYS DE LIEGE - GRE-LIEGE », pour l'année 2012.

28.

Adopte le texte de la convention destinée à régir les droits et obligations de la Ville et de l'ASBL « JUMPING INTERNATIONAL DE LIEGE » dans le cadre de la manifestation « Jumping International de Liège » organisé dans les locaux de la F.I.L., du 30 octobre au 4 novembre 2012 - exonère de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention directe et indirecte à l'ASBL pour l'organisation de ladite manifestation.

29.

Adopte le texte de la convention destinée à régir les droits et obligations de la Ville et de l'ASBL « FAM – RESEAU SOLIDARIS – MOUVEMENT DE PROMOTION SOCIOCULTURELLE DES FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES DE LIEGE-HUY-WAREMME » dans le cadre du projet « La maison des femmes d'ici et d'ailleurs » - exonère de fournir les bilan, compte de résultats et rapport de gestion pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention directe à ladite ASBL (pour l'année 2012) pour la réalisation du projet.

30.

Décide de conclure un partenariat avec la Ville de Belize City (Belize).

31.

Décide de conclure un partenariat avec la Ville de Gouyave (Grenade).

32.

Décide de conclure un partenariat avec la Ville de Freetown (Sierra Leone).

33.

Décide de conclure un partenariat avec la Ville de Bichkek (Kirghizistan).

34.

Octroie un subside direct à l'A.S.B.L. « LE GRAND LIEGE », pour l'année 2012.

(M. Alain LEENS sort de séance : 41 présents).

36.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de services, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture résultant des frais de catering d'une exposition de photographies.

La délibération est adoptée par 31 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.

37.

Décide d'adopter le texte de la convention de collaboration, pour une durée d'un an, destinée à régir les droits et obligations de la Ville et de l'Etat fédéral résultant de la mise en place et l'application de la procédure de médiation dans le cadre de la politique de sécurité et de l'approche de la délinquance juvénile.

38.

Décide d'adopter le texte de la convention de partenariat à intervenir entre la Ville et l'A.S.B.L. « CLIC JEUNES », relative à l'organisation de projets de renforcement de la cohésion sociale par l'équipe de quartier de Burenville pour l'année 2012 – exonère l'A.S.B.L. précitée de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie à l'A.S.B.L. précitée une subvention directe financée par le Service Public Fédéral Intérieur.

39.

Décide d'adopter le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base, approuvée le 21 novembre 1994 et ses modifications subséquentes, passée entre la Ville et l'INTERCOMMUNALE DE SOINS SPECIALISES DE LIEGE (IS_QSL) Secteur A – Santé mentale, pour l'organisation des activités du Centre START et de la Maison d'Accueil Socio-Sanitaire (MASS), pour l'exercice 2012 - octroie à l'Intercommunale précitée une subvention directe financée par le Service Public Fédéral Intérieur.

40.

Décide d'adopter le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base, approuvée par délibération du 21 mars 2005 et ses modifications subséquentes, passée entre la Ville, le CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LA CITADELLE, le CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIEGE et l'Association de droit public "LE RELAIS SOCIAL DU PAYS DE LIEGE", pour l'organisation de la prise en charge de l'urgence médico-psycho-sociale 24h/24 et 7j/7 pour l'exercice 2012 - octroie au CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LA CITADELLE une subvention directe financée par le Service Public Fédéral Intérieur.

41.

Décide d'adopter le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base entre la Ville et l'A.S.B.L. « FAN COACHING – EURO FAN », approuvée le 16 décembre 1993, et ses modifications subséquentes, en vue de couvrir les frais d'organisation d'activités socio-pédagogiques et préventives ciblant les groupes de supporters à risques du Standard, et des frais relatifs au local des supporters pour l'exercice 2012 – exonère l'association, de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie à l'A.S.B.L. précitée, une subvention directe financée par le Service Public Fédéral Intérieur.

42.

Décide d'adopter le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base, passée par délibération du 22 décembre 2008, entre la Ville, l'A.S.B.L. « GLAMO » (Groupement Liégeois des Associations de Médecins Omnipraticiens), et la Police locale de Liège, en vue de la poursuite de la sécurisation des gardes médicales pour l'exercice 2012 – exonère l'association, de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie à l'A.S.B.L. précitée une subvention directe financée par le Service Public Fédéral Intérieur.

43.

Décide d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n°2 à la convention de base entre la Ville et l'ASBL « CALIF », dont le siège social est situé rue des Maraîchers, 67 à 4020 LIEGE, dans le cadre de l'exécution de l'article 18 du décret du 06 novembre 2008, approuvée par le Conseil communal le 23 novembre 2009 et relative à l'organisation d'une coordination en matière de formation de formateurs - octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L., financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

44.

Approuve le texte de l'avenant à la convention « Ville durable 2011 » destiné à régir les droits et obligations de la Ville et de l'Etat fédéral pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du programme politique des grandes villes.

45.

Approuve le texte de la convention destinée à régir les droits et obligations de la Ville et de la S.C.R.L. « LIEGE EXPO 2017 », pour l'année 2012 - octroie un subside à la S.C.R.L. « LIEGE EXPO 2017 » pour l'année 2012.

46.

Approuve le texte de la convention destinée à régir les droits et obligations de la Ville et de l'A.S.B.L. « LIEGE ENERGIE », dans le cadre de l'avenant à la convention « Ville durable 2011 – Projet « Activation du Fonds de Réduction du Coût de l'Energie » - octroie une subvention à l'A.S.B.L. « LIEGE-ENERGIE » pour l'année 2012.

47.

Décide de passer un marché public de services postaux pour les envois de correspondance relevant du service universel soumis à l'octroi d'une licence, tel que visé par la Loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques - Marché stock d'une durée de quatre ans à compter de la notification de l'approbation de l'offre retenue et au plus tôt le 1^{er} janvier 2013 - Marché dont l'exécution est conjointe pour le compte de pouvoirs adjudicateurs différents - Marché à passer par voie de procédure négociée sans publicité préalable – fixe le critère de sélection qualitative – adopte le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

48.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, en vue de la fourniture de modules de finition pour la presse numérique couleur – adopte le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

49.

Décide de passer un marché public structuré en cinq lots, par adjudication publique avec publicité européenne, en vue de la location avec garantie omnium d'une durée de cinq ans, de soixante-sept photocopieurs multifonctions de différents types à l'état neuf – fixe les critères sur base desquels sera opérée la sélection qualitative – adopte le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

50.

Prend acte de la décision prise en urgence par le Collège communal, en sa séance du 31 octobre 2012 – admet de pourvoir à la dépense nécessaire au remplacement (échange standard) des rouleaux de la plieuse du Centre d'Impression.

51.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de matériel de stockage « NAS » (Network-Attached Storage) – approuve le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

52.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de 55 téléphones sans fil hybride (2 combinés), de 15 téléphones sans fil hybride (3 combinés), de 30 adaptateurs vers 2 abonnés analogiques et de 20 adaptateurs permettant la connexion d'un téléphone analogique à des réseaux de données IP et comportant également une connexion sur des réseaux téléphoniques standard, destinés à différents services administratifs et techniques de la Ville – approuve le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

53.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de matériel de connectivité en vue de l'interconnexion du futur site de la rue des Guillemins au réseau informatique de la Ville – approuve le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

54.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour la maintenance et l'assistance du logiciel « Bambino » pour une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification à l'adjudicataire de l'approbation de son offre et au plus tôt le 1er janvier 2013 pour se terminer le 31 décembre 2015 – approuve le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

55.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable (consultation d'une seule firme) pour souscrire un contrat de maintenance, pour une période d'un an à dater du lendemain de la notification à l'adjudicataire, d'une borne à écran tactile et une borne, dite manuelle, installées dans le hall de la cité administrative – adopte le texte du contrat appelé à régler les droits et obligations des parties concernées.

56.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable (consultation d'une seule firme) pour souscrire un contrat de maintenance pluriannuel prenant cours le lendemain de la notification à l'adjudicataire et au plus tôt le 1er janvier 2013 pour se terminer le 31 décembre 2015, pour la maintenance et l'entretien simple de la rogneuse-massicot du Service Informatique – approuve le texte du contrat appelé à régler les droits et obligations des deux parties concernées.

57.

Décide de recourir à la centrale d'achats constituée par l'A.S.B.L. « GIAL », pour l'acquisition de fournitures ou services informatiques pour une période déterminée débutant le 29 novembre 2012 pour se terminer le 28 novembre 2015 – adopte le texte de la convention appelée à régler les droits et obligations des deux parties concernées.

58.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un créancier en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à la maintenance des installations de conditionnement d'air placés au Service Informatique. **La délibération est adoptée par 31 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.**

59.

Adopte l'acte notarié (dossier n° 7935 - Donation DEITZ).

60.

Adopte la convention fixant les modalités et conditions relatives à la mission de coordination des opérations immobilières à réaliser dans le quartier des Guillemins, en exécution du plan d'expropriation dans le cadre du Plan de Remembrement Urbain (PRU) du quartier des Guillemins.

AJOURNE

61.

Emet un avis favorable sur la restauration et la réaffectation globale de l'ancien Institut d'Electricité et de l'Immeuble de l'Association des Ingénieurs Montefiore – fixe le taux d'intervention de la Ville dans les travaux de la restauration de cet immeuble à 1%.

62.

Prend connaissance des résultats de l'enquête publique réalisée dans le cadre de la procédure d'extension de classement comme Monument, de la totalité du cloître de l'église Saint-Jean l'Evangeliste – émet un avis favorable sur cette proposition de classement éventuel.

63.

Confirme les décisions prises concernant l'adoption définitive du plan d'expropriation, pour cause d'utilité publique, de la caserne Leman – décide de solliciter de l'Autorité supérieure l'autorisation de recourir à la procédure d'extrême urgence.

64.

Prend connaissance des résultats de l'enquête publique, organisée dans le cadre de la demande de permis unique pour la construction et l'exploitation d'un hôpital, relative à des terrains situés rue Emile Vandervelde à Liège (Glain-Burenville) et de la demande d'ouverture de voiries inhérentes- accord sur l'ouverture de voiries, d'un pôle d'échange bus et d'un espace public.

M. Michel PETERS, conseiller communal, souhaite voir inscrit une remarque au PV du Conseil communal :

« Si le RUE Patience et Beaujonc « épargnait » la Place des Marronniers en organisant l'entrée des véhicules patients et employés par la rue Vandervelde, les modifications proposées, même si elles sont positives pour l'accessibilité et le flux des bus, modifient l'organisation de la mobilité de et vers la place des Marronniers.

Clairement, les véhicules individuels accèderont à l'hôpital via la place des Marronniers.

Cela modifie donc fondamentalement la mobilité et le projet de modification présenté au conseil communal n'aborde pas ce thème.

Or, aujourd'hui, la circulation est déjà excédentaire sur la portion Branche Planchard/Tête de Bœuf, encourageant un « raccourci » via Hubert Goffin ou En Ster vers la rue Vandersnoeck pour rejoindre Marronniers.

Le caractère « circulation locale » du sous-quartier est donc largement atteint.

Le CHC se voit inscrire, en charge d'urbanisme, l'aménagement de la place des Marronniers pour organiser les flux de circulation. Je demande qu'il soit également mentionné dans les charges d'urbanisme des aménagements dissuasifs de circulation dans les rue Yans, Goffin et Vandersnoeck afin de dissuader les automobilistes d'emprunter le « raccourci ».

M. Michel PETERS adressera un courrier à M. L'Echevin rappelant cette demande.

65.

Prend connaissance des résultats de l'enquête publique organisée dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme relative à l'aménagement des voiries et des chemins piétonniers du lotissement «Pré Aily» et à la demande d'ouverture de voiries - accorde la création d'une nouvelle voirie permettant un accès au lotissement par l'avenue du Pré Aily et par la rue du Sart Tilman, la création de deux nouvelles voiries permettant de desservir les parcelles du lotissement, la création de nouveaux chemins piétonniers permettant de créer des liaisons cyclo-pédestres sur le site du lotissement et avec les quartiers environnants et l'aménagement de voirie sur la rue du Sart Tilman et l'avenue du Pré Aily.

La délibération est adoptée par 27 voix pour, 4 voix contre et 10 abstentions.

66.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES » organisant l'opération « Paliss'art » pour l'année 2012.

67.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition d'un logiciel de cartographie avec licences flottantes destiné à compléter l'équipement du bureau d'études traitant des Espaces publics et plantations – approuve les documents appelés à régir ce marché.

68.

Décide de procéder à l'acquisition d'engrais et de terreaux nécessaires aux services de la Maintenance des Espaces Publics, pour l'année 2012, dans le cadre du marché « stock » d'une durée déterminée se terminant le 31 décembre 2012.

69.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. «REPUBLICQUE LIBRE D'OUTREMEUSE», de fournir les compte, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

70.

Décide d'exonérer l'Association «COMMUNE LIBRE DE SAINT-PHOLIEN DES PRES», de fournir les compte, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention à ladite association pour l'année 2012.

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2012

71.

Décide d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES», pour l'année 2012.

72.

Exonère en faveur de “ l’association des Commerçants des Guillemins ”, de fournir les comptes, bilan et rapport de gestion pour l’octroi et la liquidation du subside - octroie un subside direct à l’association, pour l'année 2012.

73.

Adopte le texte de la convention à intervenir entre la Ville et l’A.S.B.L. “ LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES ” relative à la promotion du commerce liégeois dans le cadre du schéma de développement commercial et de ses actions prioritaires définies par le Collège communal en sa séance du 8 octobre 2010 - octroie, à ladite A.S.B.L. une subvention directe et d'une subvention indirecte, pour 2012, pour leur collaboration à la mise en oeuvre des actions prioritaires susmentionnées.

74.

Octroie pour l’année 2012, une subvention à l’A.S.B.L. “ LIEGE, GESTION CENTRE-VILLE ”.

75.

Approuve le texte de la convention entre la Ville et l’A.S.B.L. “ LE COMMERCE LIEGEOIS ” - octroie une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

76.

Approuve la modification de l’article 78 du règlement communal sur l’organisation des fêtes foraines publiques et des activités foraines sur domaine public adopté le 6 septembre 2010.

77.

Modifie l'article 3.2 de la convention conclue entre la Ville et l'A.S.B.L. « LE TOURNEVENT », le 3 octobre 2011 (point n° 35), relative à la concession temporaire du domaine public pour 2011, 2012 et 2013 quant à la durée de la manifestation « Le Village de Noël ».

78.

Modifie les articles 8, 21, 63 et 64 des statuts de la Régie communale autonome « Liège-Développement ».

79.

Approuve le bail emphytéotique portant sur la cession en emphytéose d'un local de 315 m² au rez-de-chaussée de l'immeuble sis avenue de Lille, 2 à Droixhe au profit de la Régie foncière de la Ville pour une période de 30 ans et moyennant le paiement d'un canon.

80.

Modifie le programme communal d'actions en matière de logements 2012-2013 et plus particulièrement le transfert par le « LOGIS SOCIAL DE LIEGE SLSP » du subside affecté à la construction de 3 appartements rue « Vinâve 14-18 » à Grivegnée vers le site de la rue Nesto Michel à Liège (toujours 3 appartements avec configuration identique).

81.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour des travaux de renouvellement du patrimoine arboré aux cimetières de Chênée / Sart-Moray et Grivegnée / La Bure – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

83.

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 31 mars 2012.

84.

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 30 avril 2012.

85.

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 31 mai 2012.

86.

Prend connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 30 juin 2012.

87.

Avis à émettre sur :

1. Le compte afférent à l'exercice 2011
 1. de la Fabrique d'église Saint-Roch (Jupille)
 2. de la Fabrique d'église Saint-Martin (Liège)
 3. de la Fabrique d'église Saint-Léon
 4. de la Fabrique d'église Notre-Dame des Lumières
 5. de la Fabrique d'église du Sacré-Coeur (Grivegnée)
 6. de la Fabrique d'église Sainte-Bernadette
 7. de la Fabrique d'église Saint-Jean-Marie Vianney
 8. du Conseil d'administration de l'église protestante baptiste d'Amercoeur
 9. du Conseil d'administration de l'église protestante de la Rédemption
 10. de la Fabrique d'église Saint-François de Sales
 11. de la Fabrique d'église Saint-Amand
 12. de la Fabrique d'église du Sacré-Coeur (Angleur)
 13. de la Fabrique d'église Saints-Pierre et Paul
 14. de la Fabrique d'église Notre-Dame de la Visitation
 15. de la Fabrique d'église Saint-Etienne (Wandre)
 16. de la Fabrique d'église Sainte-Foy

2. La 1ère modification budgétaire 2012
 1. de la Fabrique d'église Saint-Vincent
 2. de la Fabrique d'église Sainte-Foy
 3. de la Fabrique d'église Saint-Pierre
 4. de la Fabrique d'église Saint-François de Sales
 5. de la Fabrique d'église Sainte-Bernadette
 6. de la Fabrique d'église Saint-Louis
 7. de la Fabrique d'église Saint-Hubert (Liège)
 8. de la Fabrique d'église Saint-Barthélemy
 9. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Rosaire (Bressoux)
 10. de la Fabrique d'église l'Immaculée Conception
 11. de la Fabrique d'église Saint-Etienne

88.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, constaté par simple facture acceptée, pour l'acquisition d'un portique d'atelier nécessaire au service de la Propreté Publique.

89.

Décide de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de bacs intérieurs pour les corbeilles publiques destinés au service de la Propreté Publique – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

90.

Décide de passer un marché de services par adjudication publique pour la prise en charge et le traitement des boues de balayage provenant du service de la Propreté publique – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2013 – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

91.

Décide de passer un marché de services par adjudication publique pour la mise en remblai, dans un centre d'enfouissement technique de classe 3, de matériaux inertes hétérogènes provenant de la Ville – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au prestataire de services adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2014 – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des prestataires de services.

92.

Décide de mettre en vente publique un immeuble sis boulevard Ernest Solvay, 292 à 4000 LIEGE - fixation du montant de la transaction.

93.

Décide de céder en bail emphytéotique une maison d'habitation avec dépendances sise à 4000 LIEGE, rue Pierreuse, 23.

94.

Acquière gratuitement une parcelle de terrain avenue de la Croix Rouge à 4020 LIEGE.

95.

Décide de procéder avec la S.A. « BFAN », à la conclusion d'un avenant aux baux emphytéotiques relatifs à des terrains appartenant à la ville (Régie foncière) sis rue Rénory 497 à 4031 LIEGE.

96.

Acquière une camionnette fourgonnée (essence), auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle afin de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service destinée au service de la Régie foncière.

97.

Approuve l'adhésion à l'Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle (I.M.I.O. SCRL).

98.

Approuve le texte des nouveaux statuts de l'ASBL « CENTRE AUDIOVISUEL - LIEGE ».

99.

Décide d'approuver la convention de collaboration entre la Ville et l'Université de Liège, Faculté de Philosophie et Lettres, relative à l'organisation de la finalité approfondie du master artistique à l'Ecole supérieure des Arts de la Ville de Liège.

100.

Approuve la convention entre la Ville et l'ASBL « ANIMATION ET CREATIVITE » en vue de la formation des auxiliaires d'éducation de l'Instruction publique de la Ville de Liège à l'animation et à la créativité.

101.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable sur simple facture pour l'acquisition d'un élévateur passif électrique.

102.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable sur simple facture acceptée pour l'acquisition de matériel spécifique de vidéographie réparti en trois lots.

103.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable sur simple facture acceptée pour l'acquisition de quatre machines à écrire "braille" et de deux TV-loupes réparties en deux lots - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

104.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable sur simple facture acceptée pour l'acquisition de deux maisonnettes-chalets avec terrasse.

105.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable sur simple facture acceptée pour l'acquisition de deux cabanes sensorielles pour enfants.

106.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable sur simple facture acceptée pour l'acquisition d'un kit de vidéo surveillance et d'un système d'alarme type "maison" répartis en deux lots.

107.

Décide de passer un marché par procédure d'adjudication publique avec publicité européenne pour l'acquisition de matériel de chimie (en six lots) – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixe les critères de sélection qualitative.

108.

Décide de passer un marché par adjudication publique avec publicité européenne pour du matériel électroménager divers (en seize lots) – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixe les critères de sélection qualitative.

109.

Décide de passer un marché par adjudication publique avec publicité européenne pour du matériel Horeca divers (en neuf lots) – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixe les critères de sélection qualitative.

110.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable sur simple facture acceptée pour l'acquisition d'un module de psychomotricité "avion".

111.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition de deux panneaux solaires – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

112.

Décide de passer un marché par adjudication publique avec publicité européenne pour l'acquisition de matériel divers pour garage (en six lots) – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixe les critères de sélection qualitative.

113.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition de modules de jeux d'extérieur divers (en quatre lots) – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

114.

Décide de conclure un avenant au marché stock passé par adjudication publique avec publicité européenne pour l'acquisition de produits et de matériel paramédicaux destinés à divers services de notre administration afin de compléter le bordereau d'inventaire.

115.

Décide de passer un marché stock par procédure négociée sans publicité préalable ayant pour objet des prestations de services de nettoyage de linge, pour une durée de 36 mois, de date à date, prenant cours à partir de la date d'envoi de la notification de l'approbation de son offre, au prestataire de services adjudicataire – adopte le cahier spécial des charges.

116.

Décide de conclure un contrat de transaction avec:

- 1 - un prestataire de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à l'organisation d'un séminaire comprenant l'hébergement des Inspecteurs et des Directeurs;
- 2 - un prestataire de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de factures relatives à l'hébergement d'élèves de différents établissements scolaires de l'Enseignement communal;
- 3 - un prestataire de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de factures relatives au transport et à l'hébergement d'élèves de différents établissements scolaires de l'Enseignement communal.

La délibération est adoptée par 31 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.

117.

Décide d'octroyer une subvention à l'ASBL « CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION DU WALLON A L'ECOLE ».

118.

Adopte le contrat de transport scolaire pour l'année scolaire 2012-2013 à conclure avec le TEC LIEGE-VERVIERS et, d'autre part, la Ville.

119.

Adopte, pour l'année académique 2012-2013, du Règlement Général des Etudes et des Examens de la Haute Ecole de la Ville de Liège de bachelier en traduction-interprétation organisé conjointement par l'Université de Liège et la Haute Ecole de la Ville de Liège.

120.

Adopte, pour l'année académique 2012-2013, de la nouvelle version du Règlement Général des Etudes et des Examens de la Haute Ecole de la Ville de Liège pour le type court.

121.

Adopte la modification à apporter à la version du Projet pédagogique, social et culturel de la Haute Ecole de la Ville de Liège.

122.

Adopte, pour l'année académique 2012-2013, à la Haute Ecole de la Ville de Liège, des pré-requis nécessaires à la poursuite des études pour la réussite à au moins 48 crédits.

123.

Décide de procéder, pour l'exercice 2012, à l'acquisition de matériel informatique divers destiné à l'Enseignement communal liégeois dans le cadre du marché stock ayant pour objet la fourniture d'équipements informatiques venant à échéance le 31.12.2012.

124.

Octroie une subvention directe à l'association de fait "AIDE AUX FAMILLES", pour le 2ème trimestre 2012, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville.

125.

Octroie une subvention directe à l'A.S.B.L. "CENTRALE DE SERVICES A DOMICILE" - RESEAU SOLIDARIS, pour le mois de juillet 2012, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville.

126.

Octroie une subvention directe à l'A.S.B.L. "CENTRALE DE SERVICES A DOMICILE" - RESEAU SOLIDARIS, pour le mois d'août 2012, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville.

127.

Exonère l'A.S.B.L. "PETIT MONDE PANAFRICANA", de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention - octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

128.

Retire sa décision prise en sa séance du 25/06/2012 (n° 188) relative à la subvention accordée à l'A.S.B.L. "LIGUE ALZHEIMER" - exonère pour ladite A.S.B.L. de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention - octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

129.

Octroie une subvention directe à l'A.S.B.L. "CRECHE PRINCESSE ASTRID" pour l'année 2012.

130.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de la déclaration de créance relative à la commande d'une animation au bénéfice du Service Intergénérationnel.

La délibération est adoptée par 31 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.

131.

Adopte les dispositions de l'avenant n° 1 à la convention de collaboration tripartite liant la Ville, l'O.N.E. et la S.A. « ETHIAS » telle qu'approuvée en séance du 23 octobre 2006 (point n° 97), portant sur le plan "Synergie Entreprise Milieu d'Accueil" (SEMA) ayant pour objet la réservation de 6 places d'accueil en crèches en faveur des enfants du personnel de la S.A. « ETHIAS ».

132.

Adopte les dispositions de l'avenant n° 1 à la Convention bilatérale complémentaire à la Convention "Synergie Entreprise Milieu d'Accueil" (SEMA) liant la Ville et la S.A. « ETHIAS », telle qu'approuvée en séance du 23 octobre 2006 (point n° 98) portant sur la réservation de 6 places d'accueil en crèches en faveur des enfants du personnel de la S.A. « ETHIAS ».

133.

Octroie une subvention directe à l'A.S.B.L. "CENTRALE DE SERVICES A DOMICILE" - RESEAU SOLIDARIS, pour le mois de septembre 2012, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville.

134.

Octroie une subvention directe à l'A.S.B.L. "CENTRALE DE SERVICES A DOMICILE" - RESEAU SOLIDARIS, pour le 4ème trimestre 2012, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville.

135.

Octroie une subvention directe à l'association de fait "AIDE AUX FAMILLES", pour le 3^{ème} trimestre 2012, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville.

136.

Octroie une subvention directe à l'association de fait "AIDE AUX FAMILLES", pour le 4^{ème} trimestre 2012, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville.

137.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'achat de matériel audiovisuel (son et éclairage) pour les Maisons de Jeunes et à la Salle des fêtes Bressoux - Droixhe – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

138.

Décide de procéder à l'acquisition de machines et de matériel d'équipement et d'exploitation pour les maisons de jeunes dans le cadre du marché « stock » conclu pour une durée déterminée venant à échéance le 26 mars 2015.

139.

Exonère l'A.S.B.L. « LATITUDE JEUNES – RESEAU SOLIDARIS - PROVINCE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie d'une subvention directe à ladite A.S.B.L.

140.

Exonère l'A.S.B.L. « LATITUDE JEUNES – RESEAU SOLIDARIS - PROVINCE DE LIEGE » [Centre Chênée] fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L.

141.

Exonère l'A.S.B.L. « LATITUDE JEUNES – RESEAU SOLIDARIS - PROVINCE DE LIEGE » [Centre Xhovémont] de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L.

142.

Exonère l'A.S.B.L. « LATITUDE JEUNES – RESEAU SOLIDARIS - PROVINCE DE LIEGE » [Ludothèque] de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L.

143.

Décide de conclure un contrat de transaction, avec un fournisseur, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte, des factures de biens d'équipement pour la Plaine des sports de Cointe.

La délibération est adoptée par 31 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.

144.

Décide de conclure un contrat de transaction, avec un fournisseur, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte, de la facture d'achat de matériel et de sonorisation de la Plaine des sports de Cointe.

La délibération est adoptée par 31 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.

145.

Décide de conclure un contrat de transaction, avec un fournisseur en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte, de la facture de matériel de traçage pour le Service des Sports.

La délibération est adoptée par 31 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.

146.

Décide d'octroyer le solde de la subvention directe à l'A.S.B.L. « ANIMATION ET CREATIVITE » dont le siège se situe en Féronstrée, 86 à 4000 LIEGE, pour l'année 2012 concernant la manifestation « Eté Solidaire, je suis partenaire - 2012 » (Subside Ville).

147.

Décide d'octroyer le solde de la subvention directe 2011 à l'A.S.B.L. « ANIMATION ET CREATIVITE », représentant les frais réels relatifs à la manifestation « été Solidaire, je suis partenaire - 2011 » (Subside Ville).

148.

Décide de conclure un contrat de transaction, avec un fournisseur, en vue du règlement à l'amiable, et pour solde de tout compte, de la facture de matériel lié aux activités sportives d'un projet P.F.G.V. du quartier du Centre Ville.

La délibération est adoptée par 31 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.

149.

Décide de conclure un contrat de transaction, avec un fournisseur en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de la factures de matériel pour des projets P.F.G.V. du quartier Sainte-Marguerite.

La délibération est adoptée par 31 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.

150.

Décide de conclure un contrat de transaction, avec un fournisseur de service en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte des factures relatives à l'acquisition de matériel sportif pour des projets P.F.G.V. des quartiers Centre Ville et d'Angleur-Kinkempois.

La délibération est adoptée par 31 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.

151.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. «LES AMIS DES CONCERTS DU DIMANCHE MATIN» de fournir les bilan, compte de résultat, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

152.

Décide d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «SOCIETE LIBRE D'EMULATION» pour l'année 2012.

153.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. «LIEGE CITY BREAKERS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

154.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. «WORLD CITIZENS MUSIC» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

155.

Décide d'exonérer l'association «ENSEMBLE VOCAL ROYAL LES VALEUREUX LIEGEOIS», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention à ladite association pour l'année 2012.

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2012

156.

Décide d'exonérer l'association «CHORALE JEHAN LE BEL» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention à ladite association pour l'année 2012.

157.

Décide d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «LES NUITS DE SEPTEMBRE - FESTIVAL DE WALLONIE A LIEGE» pour l'année 2012.

158.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. «RENDEZ-VOUS MUSICAUX LIEGEOIS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

159.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. «ETNIK'ART» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

160.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. «WACHIBOUZOUK» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

161.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. «ASSOCIATION LIEGEOISE POUR LA PROMOTION DE L'ART CONTEMPORAIN - ALPAC», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

162.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « PEUPLE ET CULTURE EN WALLONIE ET A BRUXELLES » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

163.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « LE COMPTOIR : PETITS EDITEURS ET METIERS DU LIVRE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

164.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « SOLIDARITE ITALIENNE EN BELGIQUE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

165.

Décide d'exonérer l'association « COMPAGNIE LE GRANDGOUSIER - GROUPE THEATRAL DE L'ECOLE D'HOTELLERIE DE LA VILLE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention à ladite association pour l'année 2012.

166.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. « PRODUCTIONS ASSOCIEES » de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

167.

Décide d'octroyer une subvention à la Fondation «STICHTING MAASTRICHT CULTURELE HOOFDSTAD VAN EUROPA 2018» pour l'année 2011, dans le cadre de la participation de la Ville au projet «INTERREG IV-A Euregio Meuse Rhin».

168.

Décide d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL DE CHENEE» pour l'organisation de l'exposition Claire DUVAL et Bertrand SALLE qui se déroulera du 22 novembre au 19 décembre 2012.

169.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. «AQUILONE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

170.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. «FEDERATION LIEGEOISE DES ASSOCIATIONS TURQUES» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

171.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. «CENTRE HENRI POUSSEUR MUSIQUE ELECTRONIQUE - MUSIQUE MIXTE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

172.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. «LES CONCERTS - APERITIF» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

173.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. «MAISON DE LA LAICITE D'ANGLEUR, CHENEE ET GRIVEGNEE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

174.

Décide d'exonérer les deux lauréats du «PRIX DE LA CREATION LIEGEOISE DANS LE DOMAINE DES ARTS PLASTIQUES» de fournir les compte, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie du «PRIX DE LA CREATION LIEGEOISE DANS LE DOMAINE DES ARTS PLASTIQUES» pour l'année 2012, au nom du collectif d'artistes «ATELIER PICA PICA », Premier lauréat, et de M. Jonathan DE WINTER, Second lauréat.

175.

Décide d'exonérer le lauréat du «PRIX MARCEL THIRY DE LA VILLE DE LIEGE 2012» de fournir toutes pièces comptables pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention au lauréat du « PRIX MARCEL THIRY DE LA VILLE DE LIEGE 2012 ».

176.

Décide d'octroyer un subside direct à l'A.S.B.L. «LES MANIFESTATIONS LIÉGEOISES» (Branche Culture) pour l'organisation du prix littéraire intitulé «PRIX PARIS - LIEGE» pour l'année 2012.

177.

Décide d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «PRESENCE ET ACTIONS CULTURELLES - REGIONALE DE LIEGE» pour l'année 2012.

178.

Décide d'exonérer l'A.S.B.L. «HE.LI.OS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroie une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

179.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à la commande de huit cartes mémoire pour appareil photo, lancée au bénéfice du service de la Lecture Publique.

La délibération est adoptée par 31 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.

180.

Adopte le texte de la Convention entre la Ville et l'A.S.B.L. «LES MANIFESTATIONS LIÉGEOISES», relative au développement et à la mise en valeur de la plateforme de projets « Lettres et Lecture » de la Ville - octroie un subside direct et indirect.

181.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition d'une gravure intitulée «Bodega Bay» destinée au BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège.

182.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour la fourniture de vingt tablettes numériques destinées au Grand Curtius – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

183.

Décide de passer un marché (en treize lots) par procédure négociée sans publicité préalable, pour la restauration de treize verres des collections du Grand Curtius.

184.

Décide d'approuver le texte de la Convention entre la Communauté Française de Belgique et la Ville arrêtant les missions confiées à la Ville pour le Grand Curtius ainsi que les modalités et les conditions d'octroi d'une subvention par la Communauté.

185.

Décide d'adopter la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. «LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES», relative à l'organisation de projets de quartiers - octroie une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'organisation.

186.

Décide d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « CENTRE D'ACTION CULTURELLE POUR LES HANDICAPES MENTAUX - CREAHM REGION WALLONNE » pour l'année 2012.

M. l'Echevin sollicite une urgence aux membres du Conseil qui ne figure pas à l'ordre du jour. Il s'agit d'adopter l'avenant 1 à la convention de mise en conformité du Cabinet des Estampes et des Dessins du 2 juillet 2010 passée avec la Communauté française.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

187.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de mise en conformité des installations des cabines haute tension dans les bâtiments suivants :

- Ecole Hazinelle, 1, rue Hazinelle à 4000 LIEGE;
- Cité administrative, 5, en Potiérue à 4000 LIEGE;
- Athénée Léonie de Waha, 96 boulevard d'Avroy à 4000 LIEGE;
- ECCSA, 13, rue Georges Simenon à 4020 LIEGE;
- Piscine de l'Ourthe, rue de l'Ourthe à 4020 LIEGE;
- Hall omnisports, boulevard de la Constitution à 4020 LIEGE;
- Hall omnisports d'Angleur, 2, rue Sous-le-Bois à 4031 ANGLEUR;
- Groupe scolaire du Perron, 126, rue du Perron à 4000 LIEGE;
- Bassin d'orages, 119, rue du Bassin à 4030 LIEGE;
- Hall omnisports, rue Ernest Malvoz à 4020 LIEGE;
- Groupe scolaire Piron, 1 avenue Brigade Piron à 4020 LIEGE;

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2012

- Station d'exhaure, 5, quai de Wallonie à 4000 LIEGE;
- Ecole d'Horticulture, 62, rue de l'Espérance à 4000 LIEGE;
- d'adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

188.

Décide d'exécuter les travaux de pose de tentures et de stores, à la consultation O.N.E. de Droixhe, rue Armand Rassenfosse à 4020 LIEGE, dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux d'entretien, de réparation et de renouvellement de systèmes d'occultation et de volets dans les bâtiments communaux.

189.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de désamiantage au Club pour Pensionnés de Rocourt, 66, chemin du Bois à 4000 LIEGE (Rocourt) – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

190.

Décide d'exécuter les travaux de réparation de la corniche arrière et de remplacement de l'exutoire de fumée à la Maison de la Laïcité, rue Fabry, 19 à 4000 LIEGE dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures dans des bâtiments communaux.

191.

Décide d'exécuter les travaux de renouvellement de la toiture du bloc sanitaire à l'ICADI, rue de Fragnée 76 à 4000 LIEGE dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures dans des bâtiments communaux.

192.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte des factures relatives aux transmissions de données des horodateurs placés sur le territoire de la Ville.

La délibération est adoptée par 31 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.

193.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de désamiantage partiel, à réaliser en 2 phases, dans les bâtiments scolaires communaux suivants :

- Ecole Normale Jonfosse, 80, rue Jonfosse à 4000 LIEGE;
- EFC Bois-de-Breux, 320, rue de Herve à 4030 LIEGE;
- EFC Chênée Thiers, 40, rue André Renard à 4032 LIEGE;

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2012

- EFC Jupille Combattants, 1, place des Combattants à 4020 LIEGE;
- Mini-crèche Tesny, rue Tesny à 4020 LIEGE;
- EFC Angleur Centre, 8, rue de la Vaussale à 4031 LIEGE;
- ICET Horticulture, 62, rue de l'Espérance à 4000 LIEGE;
- Centre PMS, 27, rue Beeckman à 4000 LIEGE;
- IRHOV, 78-80, rue Monulphe à 4000 LIEGE;
- adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

194.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'aménagement des toilettes à l'école du Laveu, rue du Laveu 52 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

195.

Décide d'acquérir des produits de peintures, en vue de la mise aux normes de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA), de divers bâtiments scolaires dans le cadre du marché « stock » conclu pour une durée déterminée venant à échéance le 18 septembre 2016.

196.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, constaté par simple facture acceptée, pour l'acquisition d'accessoires de manutention et de sécurité pour l'atelier menuiserie, rue de Namur, 2, 4000 LIEGE.

197.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour la fourniture et le placement de bancs et de patères dissociées dans les vestiaires des piscines de Burenville, du Laveu et d'Xhovémont à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

198.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le déplacement d'un pavillon, en ce compris l'aménagement des abords, au Groupe scolaire Xhavée, rue de Rabosée, 67, à 4020 LIEGE (Wandre) – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

199.

Décide d'acquérir des produits nécessaires à la Régie peinture pour l'exercice 2012 dans le cadre du marché « stock » conclu pour une durée déterminée venant à échéance le 18 septembre 2016.

200.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le renforcement des planchers supérieurs et parachèvement de classes à l'annexe Ecole Naniot, rue Longue 46 à 4000 LIEGE - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

201.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le remplacement du revêtement de sol et des portes des vestiaires de la Salle Clajot, rue des Œillets 1, 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

202.

Décide de faire exécuter les travaux d'adaptation de l'ouverture des portes (par l'ajout de gâches électriques et de parlophones) et du tableau divisionnaire à la crèche des Guillemins, place des Guillemins, 2 à 4000 LIEGE dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux d'électricité et de mise en conformité électrique à effectuer dans des bâtiments communaux.

203.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'aménagement extérieur, clôtures et barrières, à l'IRHOV, rue Monulphe 76-80 à 4000 LIEGE (en deux phases) - conclut un contrat d'entretien de trois ans sur la phase 2, prenant cours à l'issue du délai de garantie - adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

204.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le renouvellement du tapis plain et des peintures de la cage d'escalier à l'école d'Hôtellerie, en Hors Château, 13 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

205.

Décide de procéder à l'acquisition de matériaux pour toitures pour l'exercice 2012 dans le cadre du marché « stock » conclu pour une durée déterminée de 48 mois.

206.

Décide d'exécuter les travaux de renouvellement de la couverture et de l'isolation de la toiture du bloc sanitaire et du local réserve, situé dans la cour du jardin d'enfants au groupe scolaire de Féтинne, rue des Croix de Guerre 2-4 à 4020 LIEGE dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures dans des bâtiments communaux.

207.

Décide d'approuver l'ensemble des travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux de création d'un sentier et réfection de la cour au groupe scolaire du Château, rue des Beaux-Arts 4 à 4000 LIEGE.

208.

Décide de procéder à l'acquisition de matériel de quincaillerie pour l'exercice 2012 dans le cadre du marché « stock » conclu pour une durée déterminée venant à échéance le 17 octobre 2014.

209.

Décide d'adopter le texte de l'avenant n°1 à la convention, destinée à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville et de l'Université de Liège dans le cadre de la mise à disposition précaire de l'ensemble immobilier sis rue Fush 5 à 4000 LIEGE – octroie une subvention indirecte résultant de la mise à disposition dudit ensemble immobilier au profit de l'Université de Liège.

210.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'installation de chauffage central à l'A.S.B.L. « P.A.C.S. », place des Combattants à 4020 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicite les subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

211.

Décide de passer, par adjudication publique, un marché "stock" (structuré en huit lots) relatif aux travaux de réfection de cours, de voies d'accès et de maçonneries à effectuer dans des bâtiments communaux – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir l'entreprise, prévoyant la conclusion d'un marché d'une durée déterminée de 48 mois prenant cours le lendemain de la notification aux entrepreneurs adjudicataires de l'approbation de leur offre.

212.

Décide d'approuver le montant pour l'offre relative au certificat de performance énergétique de la Maison des jeunes de Glain, place de la Victoire à 4000 GLAIN.

213.

Décide d'approuver le montant pour l'offre relative au certificat de performance énergétique et aux essais de sol pour la construction de la Maison de jeunes de Burenville, rue de la Belle-Fleur à 4000 LIEGE.

214.

Décide d'approuver le montant pour l'offre relative au certificat de performance énergétique et aux essais de sol pour la construction de la Maison de jeunes de Bressoux rue du Moulin à 4020 LIEGE.

215.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le tubage des cheminées et l'aménagement d'une classe au 1^{er} étage à l'école primaire mixte, rue des Rivageois 17 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

216.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'abattage d'arbres dangereux et leur remplacement (en deux phases) au groupe scolaire du Sart-Tilman, rue du Sart-Tilman, 390 à 4031 LIEGE (Angleur) – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

217.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le remplacement de la porte d'entrée (profilé en acier) à la crèche de Droixhe, rue Hector Chainaye 2 à 4020 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

218.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour la fourniture de matériel sonore pour la Salle des Pas Perdus de l'Hôtel de Ville, place du Marché à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

219.

Décide d'adopter le texte de l'avenant n° 4 au cahier spécial des charges régissant le marché de services pour la réalisation d'une mission complète portant sur la conception, les études détaillées en ce compris les études de stabilité et de techniques spéciales, la planification et la coordination des études, la mission de coordination sécurité-santé, la collaboration à la passation des marchés de travaux ainsi que le contrôle d'exécution, la direction et la surveillance à pied d'œuvre des travaux, prévue dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle patinoire communale dans le quartier Longdoz (4020 LIEGE) à conclure avec l'adjudicataire du marché.

220.

Décide d'approuver les travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux de réparation des bétons sur le balcon des serres, la réalisation de l'étanchéité des terrasses et le renforcement de l'escalier en béton à l'école d'Horticulture, rue de l'Espérance, 62 à 4000 LIEGE.

221.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de services, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte des factures relative à la mise à disposition de fibres optiques.

La délibération est adoptée par 31 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.

222.

Décide d'approuver la réalisation des travaux supplémentaires relatifs aux travaux d'équipements et de finitions à la nouvelle patinoire communale dans le quartier Longdoz, rue Armand Stouls, 4020 LIEGE.

223.

Décide d'approuver les travaux modificatifs apportés au projet initial des travaux de réfection des bétons de façade à l'ICTIA, quai du Condroz, 15 à 4000 LIEGE.

224.

Décide de passer un marché par adjudication publique pour la réalisation des travaux de construction d'une annexe au Groupe scolaire Botanique, rue du Jardin Botanique 25 et boulevard d'Avroy 178 à 4000 LIEGE comprenant l'entretien de l'installation de l'ascenseur prenant cours à l'issue du délai de garantie pour se terminer le 31 décembre 2019 – fixe le critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicite les subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Infrastructures publiques subventionnées – Financement exceptionnel.

225.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le déplacement d'un escalier de secours métallique à l'école de Rocourt, rue François Lefèbvre, 66 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

226.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs apportés au projet initial des travaux de remplacement de châssis à la Crèche Elisabeth, rue Rouleau, 24 à 4000 LIEGE.

227.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les prestations d'entretien et de dépannage des adoucisseurs dans divers bâtiments communaux en ce compris la fourniture de sel utile – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

228.

Décide de passer un marché par adjudication publique, relatif à la fourniture, installation et programmation d'un nouveau central téléphonique dans le bâtiment situé rue des Guillemins 16-34 à 4000 LIEGE en ce compris un contrat d'entretien débutant à la fin de la période de garantie et pour une durée de 4 ans et la fourniture de postes téléphonique (en 3 lots distincts) – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

229.

Décide d'exécuter les travaux de réparation des versants et pieds de toiture, création de sorties de toiture supplémentaire et nettoyage des chéneaux et des toitures plates attenantes à la salle de sports les Argilières, place des Combattants 1, 4020 LIEGE, dans le cadre du marché « stock » (lot n° 1) relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures à effectuer dans des bâtiments communaux, d'une durée déterminée de 4 ans prenant cours le lendemain de la notification aux entrepreneurs adjudicataires de l'approbation de leur offre.

230.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la réfection des bétons de la piscine au groupe scolaire, rue Xhovémont 195, 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

231.

Décide d'acquérir du matériel électrique divers et d'appareils d'éclairage pour l'entretien des installations électriques dans les bâtiments communaux et les bâtiments de l'Instruction publique durant l'exercice 2012, dans le cadre du marché « stock » conclu pour une durée déterminée venant à échéance le 31 décembre 2012.

232.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour le déménagement de quatre étages de la Cité administrative vers la rue des Guillemins, 16/34 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

233.

Décide d'acquérir du matériel électrique divers et d'appareils d'éclairage pour l'entretien des installations électriques dans les bâtiments communaux et les bâtiments de l'Instruction publique durant l'exercice 2012, dans le cadre du marché « stock » conclu pour une durée déterminée venant à échéance le 31 décembre 2012.

234.

Décide d'exécuter des travaux de mise en conformité gaz dans divers bâtiments communaux réalisés dans le cadre du marché "stock" relatif à la rationalisation des installations gaz dans divers bâtiments administratifs et scolaires:

- Groupe scolaire du Château, antenne administrative, rue des Beaux-Arts à 4000 LIEGE;
- Mini-crèche Magnolia, rue du Magnolia 2 à 4000 LIEGE;
- Groupe scolaire de Péville, avenue de Péville 234 à 4030 GRIVEGNEE;
- Groupe scolaire des Rivageois, rue des Rivageois 17 à 4000 LIEGE;
- Centre des Jeunes de Chênée, allée Edgard-d'Hont 4 à 4032 CHENEE;
- Groupe scolaire Bois-de-Breux, rue de Herve 322 à 4030 GRIVEGNEE;
- Jardin d'enfants de Wandre, rue A-Matche 1 à 4020 WANDRE;
- Annexe du groupe scolaire des Thiers-Centenaire, consultation nourrissons conciergerie, rue Fraiche 14 à 4032 CHENEE;
- Crèche Parc Sauveur, allée Edgard-d'Hont 2 à 4032 CHENEE;
- Club pour pensionnés, rue des Pocheteux 147 à 4020 JUPILLE;
- Mini-crèche Opéra, rue de la Casquette 2 à 4000 LIEGE;
- Maison des Jeunes, Au Péri 3 à 4000 LIEGE;
- Atelier, Au Péri à 4000 LIEGE;
- Mini-crèche Saint-Laurent – Les Schtroumpfs, rue Saint-Laurent 186 à 4000 LIEGE;
- Jardin d'enfants, rue de la Faille 43 à 4000 LIEGE;
- Plaine des sports de Cointe, boulevard Kleyer 50 à 4000 LIEGE;
- Pépinière des plantations Merlot, rue Joseph-Merlot 107 à 4020 LIEGE;
- Groupe scolaire, rue Général-de-Gaulle 89 à 4020 LIEGE;
- Groupe scolaire du Botanique, rue du Jardin-Botanique 25 à 4000 LIEGE;

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2012

- Groupe scolaire des Rivageois, rue des Rivageois 17 à 4000 LIEGE.
- Promotion sociale, Jardin d'enfants, rue de la Vaussale à 4031 ANGLEUR;
- Ecole Autonome Spéciale A. Jadoulle, rue de la Vaussale à 4031 ANGLEUR;
- Groupe scolaire, rue du Vallon 3 à 4031 ANGLEUR;
- Groupe scolaire de promotions sociales Lairesse, rue Lairesse 101 à 4020 LIEGE;
- Athénée communal Destenay, boulevard Saucy 16 à 4020 LIEGE;
- ICET Hôtellerie Hors Château, en Hors-Château 13 à 4000 LIEGE;
- Groupe scolaire de Cointe, boulevard Kleyer 36 à 4000 LIEGE;
- Groupe scolaire, rue Saint-Gilles 572 à 4000 LIEGE;
- Groupe scolaire fondamental, rue François Lefèbvre 62-64-66 à 4000 LIEGE.

235.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le désamiantage et la démolition des halls dans la cour de l'I.C.E.T. de Plomberie, rue de la Liberté, 27 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

236.

Décide d'approuver des travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux d'aménagement pour la pratique musicale (marché complémentaire) réalisés à la Maison des Jeunes du Thier-à-Liège, boulevard Ernest Solvay, 302, à 4000 LIEGE – octroie à l'adjudicataire un délai complémentaire de 7 jours ouvrables, pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

237.

Décide d'approuver l'ensemble des travaux modificatifs et supplémentaires (avenant 2) apportés au projet initial des travaux de construction d'une Maison des jeunes à Bressoux-Droixhe, rue du Moulin à 4020 LIEGE subsidié dans le cadre du Plan Fédéral des Grandes Villes - octroie à l'adjudicataire un délai complémentaire de 15 jours ouvrables, pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

238.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux d'aménagement de toilettes à l'annexe Naniot, rue Longue 46, 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

239.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la rénovation du local sanitaire à l'Hôtel de Ville, place du Marché 2 à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2012

240.

Décide d'accepter la prise en charge par la Ville de 25 % des frais d'étude concernant la rénovation de l'ancienne maison communale de Chênée.

241.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de services vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte des factures relatives aux lignes internet.

La délibération est adoptée par 31 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.

242.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de factures de téléphonie.

La délibération est adoptée par 31 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.

243.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte des factures de contrôle des installations.

La délibération est adoptée par 31 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.

244.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de remplacement d'un treuil d'ascenseur de 1000 kg et de ses équipements, et du remplacement des câbles de traction d'un ascenseur de 450 kg au Chiroux, place des Carmes 8, 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

245.

Décide d'exécuter les travaux de maintenance pour la mise « hors-eau » de la tour et des deux tourelles à l'église Saint Jean l'Evangeliste, place Xavier Neujean à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures dans des bâtiments communaux - sollicite les subsides du S.P.W. (Patrimoine et Maintenance).

246.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le désamiantage à l'Ilot Saint-Georges, quai de la Batte 10, en Féronstrée 86, 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

247.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, constaté par simple facture acceptée, pour la réalisation des travaux de placement d'un système d'alarme intrusion à la bibliothèque Ulysse Capitaine, en Féronstrée 118, 4000 LIEGE.

248.

Décide d'approuver la réalisation de travaux modificatifs et supplémentaires (avenant 4) de l'aménagement pour la pratique musicale à la Maison des Jeunes du Thier-à-Liège, boulevard Ernest Solvay, 302, à 4000 LIEGE - octroie à l'adjudicataire un délai complémentaire de 7 jours ouvrables pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

249.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de réparation urgente de la rue Jean Haust à 4000 LIEGE.

250.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'aménagement de la rue de l'Eglise à 4032 CHENEE.

251.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de mise à niveau de trappillons, rue des Eglantiers à 4000 LIEGE.

252.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de mise à niveau de trappillons, rue des Buissons à 4000 LIEGE.

253.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de mise à niveau de trappillons, rue Fond Pirette à 4000 LIEGE.

254.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de mise à niveau de trappillons, rue Émile Vandervelde à 4000 LIEGE.

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2012

255.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de réparation urgente, rue des Bayards à 4000 LIEGE.

256.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours de la réfection de voirie, rue des Blés à 4000 LIEGE.

257.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours de la réfection de voirie, rue Lambinon à 4000 LIEGE.

258.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de la réhabilitation de la passerelle de la Régence 4000 LIEGE.

259.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de réfection de la rue Paire Maquet à 4020 LIEGE.

260.

Décide d'approuver des travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de mise en conformité des trottoirs rue Visé-Voie à 4000 LIEGE.

261.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un entrepreneur en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte des factures résultant de l'installation de bornes automatiques destinées à l'aménagement des rues Ferdinand Hénaux, Sainte-Catherine (phase 1) et de la Goffe (phase 2) à 4000 LIEGE.

La délibération est adoptée par 31 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.

262.

Décide de lancer un marché européen de concession de travaux publics, par procédure négociée avec publicité préalable, pour la conception, la construction, la gestion et l'exploitation d'un parking public souterrain sous le quai Sur Meuse et la place Cockerill à 4000 LIEGE – fixe les critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative – adopte le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges et le guide de sélection des candidatures dressé en vue de l'exécution du présent marché.

La délibération est adoptée par 38 voix pour, 3 voix contre et 0 abstentions.

263.

Décide de confier à l'intercommunale ad hoc le démontage des luminaires existants, la fourniture, la pose et le raccordement des nouveaux luminaires sur le territoire de la Ville, sur la base des dispositions statutaires auxquelles la Ville a adhéré en s'associant à l'intercommunale et en application de la jurisprudence européenne, notion du « in house » propre aux gestionnaires de réseaux de distribution d'énergie (GRD) purs.

264.

Prend connaissance de la décision du Collège communal du 28 septembre 2012 (HOJ 25) prise en urgence, passant un marché par procédure négociée sans publicité préalable et adopte le cahier spécial des charges destiné à régir le marché pour de la réfection des escaliers, de la pose d'une canalisation d'égouttage et du renouvellement des installations de distribution d'eau, rue Frésart à 4020 LIEGE (WANDRE).

265.

Décide de passer un marché « stock » par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition d'éléments de voirie en béton préfabriqué - adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2014.

266.

Décide d'acquérir 2 véhicules, auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie destinés aux services de la Direction de la Maintenance des Espaces Publics (Plantations).

267.

Décide d'acquérir 3 véhicules, auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie destinés aux services de la Direction de la Maintenance des Espaces Publiques (Voirie).

268.

Décide de passer un marché "stock" par adjudication publique pour l'acquisition de pièces détachées pour le Parc automobile – adopte de cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2015 – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

269.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de factures relatives au marché de location de véhicules de fonction.

La délibération est adoptée par 31 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.

270.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de factures relatives au marché de location de véhicules de fonction prolongé par voie d'avenant.

La délibération est adoptée par 31 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.

M. l'Echevin sollicite deux urgences aux membres du Conseil pour des points qui ne figurent pas à l'ordre du jour. Il s'agit :

- de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux d'aménagement de la cuisine à la mini-crèche Opéra, rue de la Casquette, 2 à 4000 LIEGE
- d'adopter le cahier spécial des chares destiné à régir l'entreprise.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

d'approuver des travaux supplémentaires apportés au projet initial de réfection des sanitaires dans la cour du groupe scolaire Sauvenière, bd de la Sauvenière, 131 à 4000 LIEGE

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité.

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2012

271.

Vote les points inscrits à l'ordre du jour des assemblées générales des Intercommunales suivantes :

1. Intercommunale des Abattoirs publics des arrondissements de Liège et de Waremme
Ordre du jour de l'assemblée générale du 30 novembre 2012;
2. Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège (A.I.D.E.)
Ordre du jour des assemblées générales stratégique et extraordinaire du 19 novembre 2012;
3. NEOMANSIO
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2012;
4. Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège (ISOSL)
Ordre du jour de l'assemblée générale du 28 novembre 2012;
5. Centre Hospitalier Régional de la Citadelle (C.H.R.)
Ordre du jour de l'assemblée générale du 30 novembre 2012;
6. Compagnie intercommunale liégeoise des Eaux (C.I.L.E.)
Ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 29 novembre 2012;
7. Intercommunale de Gestion Immobilière Liégeoise (I.G.I.L.)
Ordre du jour de l'assemblée générale de novembre 2012 ;
8. Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs (I.I.L.E.)
Ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 29 novembre 2012 ;
9. Association intercommunale de Traitement des Déchets liégeois (INTRADEL)
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2012 ;
10. ECETIA Intercommunale
Ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 26 novembre 2012 ;
11. ECETIA Finances
Ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 26 novembre 2012 ;
12. Intercommunale Services, Promotion, Initiatives en Province de Liège (S.P.I.)
Ordres du jour de l'assemblée générale du 27 novembre 2012;
13. Association intercommunale pour l'amélioration des cours d'eau non navigables (Inter Cours d'eau)
Ordres du jour de l'assemblée générale du 19 novembre 2012.

272.

Approuve les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2012 d'Intermosane.

35.

Octroie un subside direct à l'A.S.B.L. « LIEGE AIDE HAITI », pour l'année 2012.

La délibération est adoptée par 31 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.

--- **Question orale**

Entend une question posée par M. Guy KRETTELS à propos du futur plan de mobilité dans le quartier Xhovémont ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

Entend une question posée par Mme Elisabeth FRAIPONT à propos de la vigilance de la part de la Police dans les quartiers de Bressoux-Droixhe particulièrement sujets à des comportements de roulage préjudiciables ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE

--- La séance est levée à 22h45'.

PAR LE COLLEGE :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Philippe ROUSSELLE

Willy DEMEYER.